

# Rapport de la séance du conseil communal du 22 mai 2024

<b>Présent(e)s:</b>	<b>Zeimes Jean-Paul – bourgmestre</b> <b>Pfeiffer Susi, Duarte Fonseca Kevin – échevins</b> <b>Kries Tessy, Ley Monique, Lopes Medina Alcinda, Schloesser Alexis, Wohl Sandy – conseillers</b>  <b>Weis Yves – secrétaire communal</b>
<b>Absent(e)s:</b>	<b>Néant</b>

## Le CONSEIL COMMUNAL décide :

### 1) avec 6 voix pour et 2 voix (Monsieur Alexis Schloesser et Madame Tessy Kries) contre

d'approuver la démarche de reprise des discussions exploratoires ainsi que la chronologie des étapes procédurales en vue d'une éventuelle fusion des cinq communes de la future « Nordstad » tout en considérant que cette approbation est conditionnée à l'ajout d'une étape intermédiaire 3b qui stipule :

***Délibérations des conseils communaux (CC) sur un bilan intermédiaire détaillant les décisions prises, les progrès réalisés, ainsi que les dossiers en suspens concernant les aspects fondamentaux en vue d'une éventuelle fusion des cinq communes de la future « Nordstad » au printemps 2025.***

Les aspects fondamentaux doivent être arrêtés entre les collègues échevinaux des cinq communes de la future « Nordstad » avant le début des congés estivaux 2024.

Cette étape supplémentaire vise à accélérer le processus de travail, à augmenter la fréquence des réunions des collèges échevinaux des cinq communes de la future « Nordstad », et surtout, à maintenir la crédibilité auprès de la population et du personnel communal.

### 2) unanimement d'arrêter l'état des restants 2023

d'admettre		Service ordinaire	Service extraordinaire
en reprises provisoires	19.471,18 €	19.471,18 €	
en décharges	2.088,20 €	2.088,20 €	
Total	21.559,38 €	21.559,38 €	

et d'accorder au collège des bourgmestre et échevins l'autorisation de poursuivre en justice les débiteurs qui figurent au présent état avec la mention « à poursuivre ».

- 3) **unanimentement** de donner son accord de principe quant au projet adapté du 26 mars 2024 concernant le réaménagement de la gare de Schieren avec suppression des passages à niveau à la hauteur des PN 27, 27A et 27B sous réserve :
- d'une implication active et périodique de la commune de Schieren dans l'élaboration du projet détaillé pluriannuel
  - de mandater le collège des bourgmestre et échevins pour transmettre par courriel aux responsables du projet les observations et ajustements de moindre envergure tels que convenus lors des discussions.
- 

4) **unanimentement**

- d'exprimer son intention de participation au projet d'implantation d'un hall de tennis à caractère régional à Bissen par le biais d'une convention qui assurera à la commune de Schieren un accès privilégié à un nombre approprié de terrains et d'heures de jeu, ceci moyennant une contribution financière équitable à négocier entre les deux collèges échevinaux
  - de renoncer à l'implantation d'un hall de tennis sur le territoire de la commune de Schieren pendant une durée de 20 ans.
- 

- 5) **unanimentement** d'approuver l'acte notarié n°13557 conclu le 15 mai 2024 par-devant Maître Marc Elvinger, notaire de résidence à Ettelbruck, par lequel les conjoints Rischard-Genson, domiciliés à L-9136 Schieren, ont vendu à l'Administration communale de Schieren les éléments immobiliers ainsi que tous les autres lots en propriété privative et exclusive ou en copropriété et indivision forcée en relation avec l'immeuble sis à 101, Route de Luxembourg à L-9125 Schieren (numéro cadastral : 1175/4671 / section A de Schieren / place occupée – bâtiment à appartements et garages d'une contenance de 9,02 ares / lieu-dit « route de Luxembourg) pour un montant de 600.000,00 €.
- 

- 6) **unanimentement** d'adapter le règlement communal relatif à la gestion des déchets ménagers, encombrants et y assimilés.
- Le règlement en question sera publié sur le site internet de la commune de Schieren après l'approbation ministérielle.
- 

- 7) **unanimentement** d'adapter le règlement-taxe relatif à la gestion des déchets ménagers, encombrants et y assimilés.
- Le règlement-taxe en question sera publié sur le site internet de la commune de Schieren après l'approbation ministérielle.
- 

- 8) **unanimentement** d'adapter le règlement communal sur les bâtisses, les voies publiques et les sites.
- Le règlement communal en question sera publié sur le site internet de la commune de Schieren après l'approbation ministérielle.
- 

- 9) **unanimentement** de compléter et d'adapter la carrière supplémentaire « EMI – 1 – salarié à tâche manuelle » par les dispositions suivantes :

Nouvelle fixation de l'indemnité brute de base (indice 944,43 au 1<sup>er</sup> juillet 2024) :

- 2.900,00 € à partir du moment où le salarié a accompli 14 mois de service sans interruption auprès du service régie de la commune de Schieren
  - 4.363,79 € à partir du moment où le salarié a accompli 32 mois de service sans interruption auprès du service régie de la commune de Schieren
  - 4.451,96 € à partir du moment où le salarié a accompli 38 mois de service sans interruption auprès du service régie de la commune de Schieren
  - 4.540,11 € à partir du moment où le salarié a accompli 62 mois de service sans interruption auprès du service régie de la commune de Schieren
- 

10) **unanimentement** de prendre dans le cadre du « Pacte Nature » la mesure écologique suivante :

**Mesure 2.12 « Bâtiments communaux et PAP respectueux de la nature »**

Conformément aux recommandations dans le cadre du pacte nature, deux listes de contrôle respectueuses de la nature doivent être considérées lors de la planification de futurs projets de construction communaux et de futurs plans d'aménagement particuliers.

---

11) **unanimentement** d'approuver l'acte notarié n°13558 conclu le 15 mai 2024 par-devant Maître Marc Elvinger, notaire de résidence à Ettelbruck, par lequel les consorts Betzen-Flammang-Poorters-Schmitz-Prommenschenkel, ont vendu à l'Administration communale de Schieren les parcelles n°768/1532 (superficie : 32,50 ares, terre labourable et située au lieu-dit « Auf Langert »), n°990/3319 (superficie : 56,40 ares, vaine et située au lieu-dit « Am Kuhweg »), n°1333/1840 (superficie : 31,30 ares, terre labourable et située au lieu-dit « Bei der Seitert »), n°1333/1841 (superficie : 31,30 ares, terre labourable et située au lieu-dit « Bei der Seitert ») et n°90/3320 (superficie : 7,80 ares, terre labourable et située au lieu-dit « Am Kuhweg »), inscrites à la section -A- du cadastre de la commune de Schieren pour un montant de 69.900,00 € et portant sur une superficie de 159,30 ares en total.

---

12) **unanimentement** d'approuver des titres de recette de l'exercice 2023 et de l'exercice 2024.

---

13) **unanimentement** de confirmer deux règlements temporaires d'urgence de la circulation n° 20240424-2/3 arrêtés par le collège des bourgmestre et échevins en sa séance du 24 avril 2024.

---

14) **À huis clos par vote secret**

**Personnel enseignant liste I – Année scolaire 2024/2025**

a) Proposition de réaffectation d'un candidat – « 1p cycle 1 100 % 2024/2025 »

**Madame Waldbillig Désirée : 8 voix**

b) Proposition de réaffectation d'un candidat – « 1p cycle 2-4 100 % »

**Madame Goergen Christiane : 7 voix**

Madame Ferreira Lopes Patricia : 1 voix

c) Proposition de réaffectation d'un candidat – « 2p cycle 2-4 100 % 2024/2025 »

**Madame Liu Ying Mei : 8 voix**

d) Proposition de réaffectation d'un candidat – « 2p cycle 2-4 100 % 2024/2025 »

**Madame Schwabe Aline : 6 voix**

Madame Ferreira Lopes Patricia : 1 voix  
avec 1 abstention (aucun des candidats)

**Remarque générale :**

**Le présent rapport reproduit brièvement les décisions formelles prises par le conseil communal en sa séance du 22 mai 2024.**

**Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.**

**En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité des membres du conseil communal font foi.**

**Schieren, le 30 mai 2024**

**Le collège des bourgmestre et échevins**